L'Information psychiatrique 2022 ; 98 (5) : 385-6

Analyse de livre

■ Bérangère Le Boëdec-Maurel
Jusqu'au bout de mes peines
Chronique d'un juge
de l'application des peines
Paris : Enrick Éditions, 2021

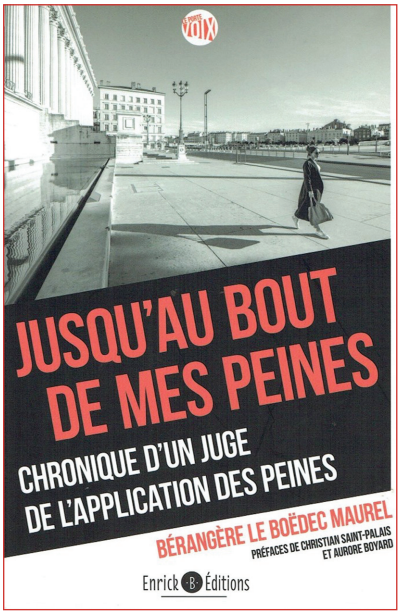

Le titre de ce livre pourrait faire croire qu'il ne s'adresserait qu'aux professionnels de la psychiatrie sensibilisés au monde de la justice et plus particulièrement à ceux travaillant en milieu pénitentiaire. En fait, il n'en est rien. L'auteure, Bérangère Le Boedec-Maurel est juge d'application des peines (JAP) en milieu ouvert et exerce dans une zone rurale où l'accès aux services publics n'est pas toujours des plus aisé.

La construction du livre rend envieux le psychiatre qui considère que nous ne savons plus donner de la consistance, de la chair à notre travail. Si nous savions faire comme l'auteure, pourtant le cœur de notre métier : la description clinique pour décider de la thérapeutique et notamment pour les situations les plus difficiles et complexes, nous pourrions tenter d'orienter les politiques de santé relatives à la psychiatrie et mieux faire comprendre notre métier.

Le livre est structuré autour de deux grandes parties : les matins et les soirs. Chaque chapitre est l'histoire d'un probationnaire. Les matins sont presque faciles, tout paraît simple en débutant la journée ; les soirs sont plus lourds, chargés du poids des détresses qui se sont succédé tout au long de la journée. D'où le double sens du titre bien trouvé : les peines auxquelles sont condamnés les probationnaires et les « peines » ressenties par la magistrate. Impossible d'évoquer les situations exposées, très variées, mais les professionnels de santé travaillant en CMP, notamment dans des zones rurales, retrouveront une similitude entre les publics de la justice et ceux de la santé et qui sont bien souvent les mêmes.

Citons juste une situation qui a particulièrement interpellé la juge. Il a fallu vingt heures de marche dans les montagnes cévenoles pour qu'une personne condamnée vienne la voir à son cabinet. Privé de permis de conduire (alcool), habitant dans une campagne particulièrement isolée, sans moyen de transport public, ni voisinage pouvant l'aider, elle ne pouvait pas se présenter aux convocations des conseillers d'insertion et de probation. Un exemple d'impasse dans l'effectivité et la faisabilité des aménagements de peine, du fait de la personnalité des probationnaires, mais aussi de considérations diverses indépendantes de la personne condamnée.

C'est en ce sens que ce livre est précieux. Ce témoignage professionnel, agréablement écrit, donne l'occasion aux professionnels de la psychiatrie de mieux percevoir le travail d'une juge d'application des peines et des conseillers d'insertion et de probation. La lecture de ce livre de 300 pages est aussi à recommander au personnel politique, adepte trop souvent de solutions simplistes, afin qu'il se dégage de préjugés sclérosants. Les citoyens pourront aussi découvrir un monde présenté de manière bien différente de ce que les médias peuvent diffuser. En outre, l'explication simple de termes juridiques permet à chacun d'améliorer sa culture générale juridique.

On pourra toutefois regretter le peu d'évocations d'échanges professionnels avec les services de psychiatrie. L'addictologie est plus souvent évoquée, ce qui n'est pas étonnant puisque l'alcool est soit la cause, soit l'accompagnement de nombreuses infractions. Il semble même que les psychiatres ne soient pas d'un grand soutien dans le quotidien de la magistrate. Dans le chapitre intitulé : « Pas un monstre, mais un être humain » qui fait état de l'injonction de soin pour un auteur de violences sexuelles, on apprend que « *Les psychiatres n'aident pas toujours les juges. Si tous conviennent que la pédophilie n'est pas une pathologie, qu'elle n'est pas une maladie mentale qui se soigne et encore moins qui se "guérit", il en est pour affirmer que la pédophilie est une structuration profonde de la personnalité ; pour d'autres, la conséquence d'un déterminisme sociofamilial ou*

Rubrique coordonnée par J. Caubel

Copyright © 2022 John Libbey Eurotext. Téléchargé par M. Michel DAVID le 01/07/2022.

doi:10.1684/ipe.2022.2429

chromosomique, d'un accident cérébral, la conséquence d'abus sexuels subis dans la prime enfance, et d'autres encore pour dire qu'il existe des "pédophiles ponctuels"... En définitive, aucun n'est en mesure de nous en définir les causes, ni de fournir les moyens de répondre à ce "trouble sexuel" et de l'identité sexuelle : médicaments psychotropes et inhibiteurs, chirurgie, psychiatrie comportementale, thérapie de groupe... » ou bien encore à propos des auteurs violences conjugales : « *Certains psychiatres parlent de pervers narcissiques, d'autres disent que cela n'existe pas... Je les laisse à leurs polémiques* ». Les psychiatres ont certes leurs polémiques, mais celle-là, je ne la connaissais pas ! Donc on le voit, le milieu psychiatrique est peu évoqué, mais quand il l'est son image est mitigée aux yeux de madame la juge.

Si ce livre est un témoignage de l'activité d'une juge de l'application des peines et du fonctionnement de la justice, il convient de relever la difficulté pour l'auteure « d'espérer ». Aussi finissons cette analyse de livre par la longue anaphore du prologue :

« *Et, chaque jour, il me faut résister à la fatigue d'espérer.*

– Fatigue d'espérer des conditions de travail qui me permettent de rendre une justice digne et, ainsi, susceptible de restaurer les victimes dans toute leur dignité, et de faire retrouver aux délinquants un peu de respect d'eux-mêmes et des autres.

– Fatigue d'espérer que l'on m'accorde les moyens les plus élémentaires de faire mon travail correctement – il aura fallu deux ans pour que je sois dotée d'un ordinateur portable.

– Fatigue d'espérer un ordonnancement juridique cohérent et stable.

– Fatigue d'espérer que chacune de mes décisions d'aménagement de peine ne soit pas un risque mal calculé et voir l'un de mes probationnaires commettre un crime.

– Fatigue d'espérer que mes concitoyens et les parlementaires comprennent que nous sommes au service d'une loi que nous n'avons ni voulue ni votée.

– Fatigue d'espérer ne pas, ne plus être le bouc émissaire de tribuns qui flattent, sans vouloir les maîtriser, les amertumes et les ressentiments de nos concitoyens malmenés par la vie.

– Résister à la fatigue d'espérer, pour continuer à espérer à la construction d'un monde meilleur par l'œuvre de la justice ».

Constat qui peut être partagé, *mutatis mutandis*, par de nombreux acteurs des services publics...

Michel David
Psychiatre honoraire des hôpitaux
Rédacteur en chef adjoint de l'Information psychiatrique
michel.david.sph@gmail.com

Liens d'intérêt

L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêt en rapport avec cet article

Copyright © 2022 John Libbey Eurotext. Téléchargé par M. Michel DAVID le 01/07/2022.